

Propriété
Robineau

Nom : **Robineau**
Prénoms : *Paul, Léon* Surnoms : _____

Numéro matricule du recrutement : **1876**
Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.
Né le *4 avril 1894*, à *Vernantel* canton *Longue*, département d. *Maine-Loire*, résidant à *Parth. d. rue Royale*, canton d. *S. Proudhonnet* département *de la Seine*, profession de *valet de chambre*
fils de *feu Charles Louis* et *de Nidegrain Louise Augustine* domiciliés à *Vernantel*, canton de *Longue*, département d. *Maine-Loire*

Marié à _____

SIGNALEMENT.
Cheveux *châtain*, Yeux *châtain clair*
Front *moyen*, Nez *rectiligne*
Visage *plein*, Renseignements physiologiques complémentaires : _____
Taille : 1 mètre *69* centimètres,
Taille rectifiée : 1 mètre _____ centimètres.
Marques particulières : _____

Degré d'instruction : _____

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au CONTRAIRE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<i>66^e rég. d'infanterie</i>		<i>6098</i>

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Inscrit sous le n° *101* de la liste du canton d. *Longue*
Classé dans la *1^e* partie de la liste en *14*.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Incorporé le 11 septembre 1914. Classé contre sa famille le 30 août 1914. Décède à l'hôpital Beaupère à cause de maladie due à l'ennemi du 18 décembre 1914 au combat de Veldock (Belgique). Mort pour la France

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
<i>Contre l'Allemagne du 11^{er} au 13^{er} septembre 1914</i>	

PÉRIODES D'EXERCICES.	RÉSERVE		ARMÉE TERRITORIALE		DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
	1 ^{re} dans l	2 ^e dans l	1 ^{re} dans l	Supplémentaires	
Armée territoriale.					
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du _____ au _____	Du _____ au _____			

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :
la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).